



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **Partage d'informations entre les ambassades et les établissements sur leurs stratégies d'attractivité envers les étudiants internationaux**

**Recommandations pour le partage d'informations entre les établissements d'enseignement supérieur publics sous la tutelle du MESRI et les postes diplomatiques concernant leurs stratégies respectives d'attractivité des étudiants internationaux et leurs critères d'attribution de bourses et exonérations**

## Introduction

Cette fiche a pour but de présenter des rappels et des recommandations sur les informations qu'il serait utile que les postes diplomatiques et les établissements d'enseignement supérieur partagent afin de développer des stratégies d'attractivité des étudiants internationaux plus cohérentes et plus efficaces.

Elle expose d'abord les informations **que les postes peuvent fournir** aux établissements, afin de les aider dans l'élaboration de leur stratégie d'attractivité ainsi que pour l'analyse des candidatures des candidats étrangers.

La fiche présente ensuite les informations que peuvent **apporter les établissements** pour que les postes puissent conseiller au mieux les candidats aux études en France, fournir aux établissements des avis les plus pertinents possibles sur les candidatures et attribuer bourses et exonérations d'ambassades en cohérence avec la politique des établissements.

Le partage d'informations promu dans cette fiche repose principalement sur **deux outils** :

- la plateforme Études en France
- la plateforme CurieXplore et sa déclinaison à accès restreint, CurieXplore +, qui doivent être mises en service au premier semestre 2020.

### *Études en France*

*<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/>*

*Le portail Études en France (EEF) a été mis en place pour simplifier les démarches de pré-inscription des étudiants et pour les aider à préparer leur demande de visa. Une quarantaine de pays soumis à visa et plus de 280 universités et écoles en France y sont aujourd'hui rattachés. Il a vocation à se généraliser à l'ensemble des postes et formations concernés afin d'en faire le point d'entrée unique des étudiants étrangers extra-communautaires souhaitant faire leurs études supérieures dans un établissement français.*

*Études en France est entièrement dématérialisé et permet aux candidats de gérer en ligne l'ensemble des démarches d'inscription et de demandes de visa, de dialoguer avec l'espace Campus France du pays concerné et de communiquer avec les établissements dans lesquels ils souhaitent s'inscrire. Il contient des fiches descriptives des formations précisant les prérequis attendus pour intégrer chacune d'entre elles.*

### *CurieXplore et CurieXplore +*

*La plateforme CurieXplore, site internet en accès libre, a pour objectif de mettre à disposition du grand public une large base de données quantitatives, ouvertes et collectées automatiquement à partir de sources brutes, ainsi que des informations concernant la coopération internationale de la France en matière d'ESRI (flux de mobilité, structures conjointes, participations communes à des projets...).*

*A cette plateforme ouverte s'adjoint une partie fermée, CurieXplore +, qui sera hébergée sur un intranet dédié du MESRI. CurieXplore +, dont l'accès sera réservé aux VPRI et DRI des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, contiendra des analyses et commentaires, plus confidentiels et plus précis sur les politiques des pays et de la France à l'étranger, comprenant des analyses des postes diplomatiques et mis à disposition afin que les établissements d'enseignement supérieur puissent établir leur stratégie de la manière la plus informée possible.*

*CurieXplore et CurieXplore + seront ouverts d'ici l'été 2020. Les établissements seront informés des adresses internet et des modalités d'accès.*

Ce document a été élaboré par un groupe de réflexion réunissant le MESRI, le MEAE, Campus France, des ambassades et des représentants des réseaux des VPRI et des DRI des établissements d'enseignement supérieur. Il a été discuté au sein du groupe opérationnel sur la mise en œuvre de la stratégie d'attractivité des étudiants internationaux dans lequel sont représentés des établissements, les conférences et des réseaux professionnels.

Il fait l'objet d'une diffusion par la DGESIP auprès des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du MESRI et par le MEAE auprès des postes diplomatiques.

## **I - Informations apportées aux établissements par les ambassades et Campus France**

Ces informations, d'ores et déjà existantes ou disponibles prochainement, peuvent aider les établissements dans la mise en œuvre de leur stratégie d'attractivité et dans l'analyse des candidatures des étudiants internationaux.

### 1.1. Les données générales sur le système d'enseignement supérieur et de recherche des différents pays peuvent être consultées sur CurieXplore ainsi que dans les fiches pays et les notes stratégiques de Campus France

La nouvelle plateforme CurieXplore donne accès librement :

- aux données issues des principales bases de données ouvertes (UNESCO, OCDE, etc.) présentées de façon homogène d'un pays à un autre.
- à une présentation générale du système d'enseignement supérieur et de recherche de chaque pays, rédigée par le poste.

Les fiches pays Campus France verront leur périmètre réadaptée pour prendre en compte l'ouverture de la plateforme CurieXplore.

1.2. La stratégie conduite par l’ambassade en matière de coopération et d’attractivité des étudiants internationaux, notamment en matière d’attribution de bourses et d’exonérations, est présentée dans CurieXplore +, outil à accès restreint

En complément des données ouvertes de CurieXplore, la plateforme intranet à accès restreint CurieXplore + met à disposition des établissements des données plus stratégiques sur l’action des parties prenantes ESRI françaises à l’international, qui doit permettre de soutenir leur stratégie d’attractivité et de partenariats universitaires et scientifiques, en lien avec les objectifs et principes d’action mis en œuvre par les ambassades. Cette partie fermée hébergera également des commentaires des ambassades sur les systèmes ESRI locaux. ***Il est conseillé aux postes*** dans les fiches accessibles sur cet intranet :

- de préciser notamment les niveaux de diplômes et les disciplines qu’ils privilégient, au-delà des grands domaines ;
- de décrire la politique francophone du pays, permettant ainsi aux établissements de voir comment ils pourraient y contribuer ;
- d’indiquer leur action vis-à-vis des lycées français concernant l’accès de leurs élèves à l’enseignement supérieur français ;
- de préciser quels sont les dispositifs mis en œuvre pour préparer les candidats à leurs études en France :
  - o ateliers d’information et d’orientation gratuits de Campus France, permettant de présenter les particularités des études en France (importance de la rédaction, approche théorique, méthodologie universitaire) ;
  - o ateliers de formation payants.
- en matière d’attribution de bourses du gouvernement français et d’exonérations d’ambassades :
  - o de préciser quels sont les critères et modalités d’attribution ;
  - o de préciser notamment les niveaux de diplômes et les disciplines privilégiées, au-delà des grands domaines.
- D’indiquer le cas échéant, les programmes de bourses du gouvernement du pays d’origine (BGE) et leurs critères d’attribution.

***Attention : les données stratégiques transmises par les postes diplomatiques ne doivent être communiquées que sous la responsabilité des personnes autorisées.***

1.3. Les critères d’attribution des avis sur les dossiers de candidatures ainsi que de désignation des « candidats d’excellence » seront précisés dans CurieXplore +

Les services de coopération et d'action culturelle des ambassades (SCAC), à l'issue des entretiens conduits avec les candidats, émettent un avis sur les candidatures qui est porté à la connaissance des établissements.

Par ailleurs, parmi les candidats ayant un avis positif, les SCAC peuvent désigner des « candidats d'excellence » dans la limite de 10% des candidats ayant eu un avis positif.

Ce signalement constitue une aide à la décision, fondée sur une analyse de la qualité académique des dossiers sur la base d'une connaissance fine du niveau des établissements locaux, et mise à disposition des établissements confrontés à un grand nombre de dossiers de demande d'inscription. Une évolution permettra à partir de 2020 d'affiner ce signalement, en donnant la possibilité aux postes d'attribuer la mention « candidat d'excellence » non plus seulement à un candidat, mais, en tenant compte du profil des candidats, à leur choix de formation.

Ce quota de 10% est un maximum, que les postes sont libres de ne pas saturer. Un des objectifs partagés entre ambassades et établissements serait de tendre progressivement vers l'accueil de tous ces étudiants d'excellence dans une des formations demandées. Les critères des postes pourront être retravaillés en fonction des retours des établissements sur la réussite effective de ces étudiants d'excellence.

***Il est recommandé aux postes de préciser, dans le document qui sera déposé sur CurieXplore + :***

- les critères sur lesquels se fondent les avis relatifs à l'inscription des candidats (modalités d'appréciation du niveau académique, notamment au regard des usages de notation dans le pays concerné et du niveau des établissements locaux) ;
- les critères d'éligibilité retenus par les postes pour figurer parmi les candidats d'excellence ;
- les moyens en leur possession pour vérifier l'authenticité des documents pédagogiques. Ex : Campus France Sénégal a accès au fichier de l'office du bac sénégalais ;
- en coopération avec l'Agence France Education International (ex-CIEP), un éclairage sur les équivalences entre diplôme français et diplôme étranger.

***Il est recommandé aux établissements :***

- de faire connaître aux commissions pédagogiques les éléments d'information déposés dans CurieXplore + ;
- de s'appuyer sur la mention « candidat d'excellence » par laquelle les postes diplomatiques signalent les meilleurs candidats,.

***Attention : il est rappelé aux établissements que les avis des SCAC sont strictement confidentiels et ne peuvent en aucun cas être transmis aux étudiants ou ne peuvent être mentionnés en tant que tel dans la motivation donnée par l'établissement pour justifier son refus d'admission (risque pour les personnes en poste, notamment dans certains pays).***

## II - Informations apportées par les établissements aux ambassades

Ces informations permettent aux postes de conseiller au mieux les candidats aux études en France, de fournir aux établissements les avis les plus pertinents possibles sur les candidatures et d'attribuer bourses et exonérations d'ambassades en cohérence avec la politique des établissements.

*Il est recommandé aux établissements de :*

### 2.1. Etre précis sur les prérequis attendus pour chaque formation renseignée dans le catalogue Études en France

Les postes diplomatiques fondent en effet leur avis sur les dossiers de candidatures en fonction de ces éléments.

En particulier, il convient de préciser pour chaque formation les exigences en termes de niveau en français et éventuellement en anglais, et d'indiquer le cas échéant si le résultat à un test officiel (TCF, DALF) est exigé pour les pays où le baccalauréat est en français.

Les établissements sont invités à proposer aux étudiants ou à exiger des étudiants de suivre tel ou tel MOOC pour se préparer à l'arrivée en France (comme par exemple FAQ2sciences, Se préparer au DELF B2 « défiDELFF » <https://mooc.univ-lille.fr/defidelf/> ...).

Les établissements peuvent demander des pièces complémentaires : test de niveau en anglais, lettre de recommandation d'enseignants locaux attestant d'un avis pour une poursuite d'études en France et précisant le rang de classement de l'étudiant au sein de sa promotion. L'application Études en France (EEF) le permet.

Une évolution de l'application Études en France (EEF) permettra aux postes de connaître le rapport entre le nombre de candidatures et le nombre d'admis via Etudes en France, à partir des chiffres observés au cours de la précédente campagne.

Cette information, seulement accessible aux postes, leur permettra de mieux orienter les candidats en tenant compte, non seulement de l'adéquation entre le parcours du candidat et les prérequis des formations demandées, mais aussi du degré de sélectivité de ces formations notamment pour les étudiants étrangers. Le cas échéant, les candidats s'orientant vers des formations trop sélectives pourront être réorientés.

### 2.2. Diffuser le plus largement possible les critères de bourses et exonérations retenus par l'établissement

Ces informations sont à communiquer notamment sur :

- le site internet de l'établissement ;
- le catalogue des formations EEF : lorsque la politique d'exonération mise en œuvre n'est pas spécifique à la formation concernée, la politique globale de l'établissement peut être présentée. Un lien est possible entre l'application EEF et les sites des établissements ;
- lorsque les établissements ont des critères géographiques d'exonération, il est utile qu'ils se rapprochent des postes concernés pour les en informer.

Cela permet aux postes de pouvoir renseigner les candidats sur les possibilités et modalités d'exonération.

Lorsqu'une exonération est généralisée à tous les inscrits extracommunautaires d'une formation donnée, le tarif affiché sur la fiche du catalogue indique le montant une fois déduite l'exonération.

Le terme de la rubrique sera modifié : elle s'intitulera désormais « tarif de la formation » et non plus « coût de la formation » (qui crée de la confusion – le coût de la formation indiquant plutôt ce que coûte la formation à l'établissement). Les candidats ont besoin de cette information de préférence dès le début de la campagne de candidature (pour la prochaine campagne, en octobre 2020), au plus tard au moment où ont lieu les entretiens entre les candidats et les espaces Campus France (pour la prochaine campagne, à partir du 15 décembre 2020).

### 2.3. Informer largement des bourses délivrées éventuellement par l'établissement

Notamment en tenant à jour la liste des bourses offertes par les établissements sur le site internet « Campus Bourses » et en le précisant sur EEF (en cochant l'exonération correspondante).

### 2.4. Préciser les formations soumises à tarif spécifique dans le catalogue des formations Études en France

Il s'agit de signaler aux postes les formations délivrées par les établissements d'enseignement supérieur publics sous tutelle MESRI reposant sur des modèles économiques spécifiques qui pourraient se trouver perturbés si des exonérations d'ambassades étaient délivrées aux candidats concernés : diplômés d'établissements ; masters internationaux prévus aux articles D. 719-181 et suivants du code de l'éducation (qui prévoient la rémunération de services spécifiques destinés aux étudiants internationaux en complément des droits d'inscription).

Une rubrique spécifique va être prochainement créée dans l'application EEF pour que les établissements saisissent cette information pour chaque formation. Il reviendra aux établissements de sélectionner la catégorie 1/ Formation conduisant à un diplôme national soumise aux droits différenciés ; 2/ Formation exonérée de droits différenciés par l'établissement ; 3/ Formation soumise à tarif spécifique. Dans les deux derniers cas, l'application EEF bloquera la possibilité d'attribuer des exonérations d'ambassade.

### 2.5 Informer largement sur les coopérations universitaires

#### - Saisir dans EEF les doubles diplômes

Les établissements devront, pour les doubles diplômes renseignés, préciser ce qu'ils signifient pour ces formations (possibilité de suivre l'offre de formation intégralement / partiellement à l'étranger ; formation intégralement en France ; diplôme français délivré à l'étranger avec ou sans diplôme étranger conjoint...).

#### - Tenir à jour dans la plateforme Études en France la liste des accords de coopération conclus avec des établissements étrangers.

Il est important de renseigner les différents champs décrivant l'accord, en particulier les modalités d'exonération des étudiants accueillis dans le cadre de l'accord lorsqu'il en prévoit.

Un champ spécifique sera prochainement créé pour préciser ces informations.

- S'appuyer sur les postes diplomatiques pour identifier des partenaires de qualité

Les établissements sont invités à s'appuyer sur les ambassades pour identifier des partenaires qui forment des étudiants de bon voire très bon niveau académique, en vue éventuellement de conclure des accords de coopération avec ces partenaires. Cela peut notamment concerner des lycées français, lycées à filières francophones, lycées privés ....

Des exonérations pourraient être accordées aux étudiants recrutés par ces voies, ainsi que, le cas échéant, des réservations de logements dans le cas où l'établissement dispose d'un contingent de logements à cette fin.